

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Réuni le 18 juin 2021

L'an deux mille vingt et un et le 18 juin à 17 heures 30 minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes GUY THIBAUT, sous la présidence de Monsieur Gérard PINEL, Maire.

Etaient présents : Mmes Bernadette ROUANET, Laure DELMAS, Mrs Gérard PINEL Maire, Jacques GAYDA, Jean-Louis ANDRIEU, Philippe COUZINIE, Jean JOURLIAC, Jean-Michel DOUDIES, Jean-Michel GOUT, Pierre PORTES.

Mr Pierre Portes est désigné secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu de la réunion 26 Mai 2021

Le compte rendu de la réunion du 26 Mai est adopté à l'unanimité.

Mr Jean-Louis ANDRIEU demande à Monsieur le Maire de rajouter une délibération à l'ordre du jour sur la renégociation des prêts, le conseil municipal donne son autorisation à cette demande.

Il informe le conseil municipal qu'il a pris contact avec la Banque Postale et le crédit agricole qui ont fait des propositions de rachat.

La Banque Postale propose un taux de 0,82 %

Le Crédit Agricole propose un taux de 0,80 %

Les prêts relais ont été remboursés.

Deux emprunts sont concernés par cette renégociation :

Le prêt n° 00000661082 réalisé le 07/05/2016 pour un montant de 800 000 € d'une durée d'amortissement de 15 ans au taux initial de 1,69 % est désormais transformé à compter du 01/09/2021 en un nouveau prêt pour un capital résiduel de 566 382,68 € amortissable sur 10 ans au taux de 0,80 %. Le Crédit Agricole a été retenu, une économie de 48.613 € sera réalisé sur les 6 ans à venir.

Les frais de dossier s'élèvent à 567 € et les prélèvements s'effectueront trimestriellement.

Le prêt n° 00000661356 réalisé le 07/05/2016 pour un montant de 1 700 000 € d'une durée d'amortissement de 15 ans au taux initial de 1,69 % est désormais transformé à compter du 01/09/2021 en un nouveau prêt pour un capital résiduel de 1 203 563,24 € amortissable sur 10 ans au taux de 0,80 %.

Les frais de dossier s'élèvent à 1 203 € et les prélèvements s'effectueront trimestriellement.

La commune d'Arfons prend l'engagement pendant toute la durée du prêt de créer et de mettre en recouvrement, les impositions nécessaires pour assurer le paiement desdites échéances. Ouïe l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve ces décisions et autorise Mr le Maire à signer tous documents afférents à cette affaire.

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux du souhait de Mr SAVOLDELLI Jean-Jacques et Mme DUMONT Marie de célébrer leur mariage le 10 juillet 2021 à la salle polyvalente du village.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents donne son accord à cette proposition et autorise Monsieur le Maire à célébrer ce mariage à la salle polyvalente.

PACTE DE GOUVERNANCE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS-REVEL-SOREZOIS.

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le projet de : Pacte de gouvernance proposé par la Communauté de Communes Lauragais Revel Sorézois. Ouïe l'exposé de Monsieur Le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :
Approuve le projet de PACTE DE GOUVERNANCE proposé par la Communauté de Communes Lauragais Revel Sorézois.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de voter les tarifs des photocopies applicables à compter du 1^{er} juillet 2021

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident de **ne pas modifier les tarifs des photocopies et fax applicables à compter du 1^{er} juillet 2021** comme suit :

Photocopie Noir et Blanc :

Format A4 : - 1 à 10 : 0,15 €

- 11 à 20 : 0,12 €
- 21 à 40 : 0,10 €
- 41 à ... : 0,08 €

Format A3 : - 1 à 10 : 0,20 €

- 11 à 20 : 0,15 €
- 21 à 40 : 0,12 €
- 41 à ... : 0,10 €

Photocopie Couleur :

Format A4 : - 1 à 10 : 1,20 €

- 11 à 20 : 1,00 €
- 21 à 40 : 0,80 €
- 41 à ... : 0,65 €

Format A3 : - 1 à 10 : 2,00 €

- 11 à 20 : 1,50 €
- 21 à 40 : 1,00 €
- 41 à ... : 0,80 €

Recto-verso : prix de la photocopie X 2

Fax : 1,00 € (inchangé)

Monsieur le Maire demande si l'on change les tarifs pour la location des chaises, tables et marabout.

Mr Jean-Michel Doudies propose de garder les mêmes tarifs : soit : 3 € pour les chaises et tables + caution et 10 € pour les marabouts + caution.

Après en avoir délibéré le conseil municipal accepte cette proposition.

Délibération tarif camping : Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de voter les tarifs et redevances applicables à compter du 1^{er} juillet 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs du camping municipal à compter du 1^{er} juillet 2021 comme suit :

- Tarifs camping :

1) Tarifs journaliers :

- Emplacement simple : 5 €
- Emplacement avec électricité : 8 €
- Adulte : 5 €
- Enfant de 5 à 14 ans : 3 €
- Enfant de moins de 5 ans : 2 €

2) Tarif douche : 2 €

- 3) Caution pour les clés : douche/WC : 20 €
Caution pour l'adaptateur électrique : 50 €

4) Tarifs mensuels :

- Emplacement simple : 100 €
- Emplacement avec électricité : 150 €
- Adulte : 80 €
- Enfant de 5 à 14 ans : 60 €
- Enfant de moins de 5 ans : 20 €

5) Tarif taxe de séjour + taxe additionnelle : 0.22 €

6) Suppression du garage mort.

Délibération subvention aux associations :

Mme Laure Delmas informe que la « commission association » s'est réunie. Elle fait les propositions suivantes : Il sera attribué à toutes les associations une subvention de 250€, suivant les activités proposées par chacune d'elles une subvention exceptionnelle pourra être versée.

Je suis surprise de voir apparaître sur le projet de délibération, les dotations pour les associations extérieures, cela n'a pas été étudié par la commission ! Est-ce que cette participation est comprise dans les 7.000 € ou une enveloppe supplémentaire sera-t-elle débloquée ? Il ne faut pas pénaliser les associations locales.

Monsieur le Maire dit qu'il serait gênant de ne pas donner à ces associations extérieures qui participent beaucoup pour le village. Les municipalités précédentes ont toujours participé.

Mme Laure Delmas, je suis d'accord, mais il faut rajouter une rallonge de 250 € sur l'enveloppe associations. Entre autre nous ne l'avons pas évoqué en réunion de la commission.

Mr Jean-Michel Doudies dit que l'année dernière les associations n'ont pas eu de subventions. Il propose à Laure DELMAS de sortir avec lui pour ce vote.

Mr Jean-Louis Andrieu, leur demande de rester pendant le débat et ne pas participer au vote.

Monsieur le Maire fait procéder au vote, par associations :

Sentiers du pays d'Arfons : 250 € + 110 € = 360 € oui à l'unanimité.

Société de chasse 250 € + 550 € (subvention exceptionnelle) oui à l'unanimité.

Comité des fêtes 250 € + 2923 € (dette SACEM] Mme Laure DELMAS ne prend pas part au vote. Oui à la majorité.

Lire à Arfons : 250 € oui à l'unanimité

Ora Fontium : 250 € + 217 € (subvention exceptionnelle) Mr Jean- DOUDIES ne prend pas part au vote oui à la majorité.

Barafons : 250 € + 750 € (subvention exceptionnelle) 5 oui 5 non.

Mme Laure Delmas je ne comprends pas votre position vous voulez la mort du village. Est-ce que le préau est disponible ?

Mr Jean-Louis Andrieu, je ne comprends pas cette histoire de déclassement, où sont les textes ? Il faut que le village vive. Il y a des gens bénévoles, il faut les aider, il faut leur trouver un local.

Mr Jacques Gayda, Il faut leur donner le Cantou.

Mr le Maire c'est sérieux ! Ce n'est pas un local pour cette activité.

Pour le préau et l'école il y a le déclassement (contact pris avec la préfecture) le problème de sécurité. Vivons Arfons a demandé le préau pour faire des animations avec les enfants cette situation me paraît difficile avec un débit de boisson.

Mr Jean Jourliac demande de rencontrer ces personnes.

Mme Laure DELMAS, ils ne savent pas comment ils vont faire et ce qu'ils vont faire. Nous les avons rencontrés à plusieurs reprises, si cette question pose problème on leur dira de venir. Il faut leur faire confiance.

Mr Jean-Michel Doudiès, qu'elles sont les possibilités ? que peut on leur offrir ? un barnum sur la place me paraît illusoire.

Mme Laure Delmas, l'association de la pêche ne demande pas de subvention mais voudrait le prêt de marabout, tables et chaises pour la fête de la pêche et demande à ce que la mairie passe l'épareuse pour l'entretien au lac des Gaillards une fois par an comme avant.

Mr le Maire explique que la municipalité ne peut pas intervenir sur des terrains privés pour effectuer des débroussailllements, qu'il a rencontré le propriétaire qui voulait lui faire signer un bail de location ainsi qu'un engagement d'entretenir les abords du petit lac, mais que ce n'est pas du ressort de la mairie ? c'est à la société de pêche à gérer. Il n'est pas possible de passer l'épareuse sur un domaine privé.

Vote pour l'APPMA : 7 pour 3 contre.

Mme Laure Delmas défend son avis en disant que cette association ne demande rien d'autre et que tout le monde profite du petit lac. Elle ne comprend pas. Et précise qu'il n'y aura pas de fête locale cette année.

Mme Bernadette Rouanet demande pourquoi il n'y aura pas de fête cette année et demande si c'est à cause des mesures sanitaires ou si c'est un manque de volonté.

Laure DELMAS, c'est ma dernière réunion, je ne reste pas on se prend la tête pour de la négativité, je n'ai pas besoin de ça, si je ne peux pas faire évoluer mon village donc, je quitte la réunion et le conseil municipal.

Fin de séance à 18h50



Le Maire,

Gérard Pinel

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Gérard Pinel", is written over the seal and extends to the left.

